

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le jeudi 26 février 2009, à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~

**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29.01.2009**
- 2. Plan communal d'Aménagement dérogatoire ZAE « La Terme » à Florenville – Approbation du projet**
- 3. Conseil de Police – Installation d'un membre effectif en remplacement de M. Jean-Claude MONCOUSIN et d'un membre suppléant**
- 4. Désignation d'un représentant du Conseil communal :**
 - A) aux Assemblées générales des A.I.O.M.S. des Arrondissements Arlon-Virton**
 - B) au Conseil d'Administration de l'A.L.E.**
- 5. Approbation de la décision du C.P.A.S. modifiant le règlement d'ordre intérieur du Conseil et des organes délibérants du Centre**
- 6. Garantie emprunts Interlux**
- 7. Octroi divers subsides budget communal 2009**

- 8. Octroi d'un subside à la Maison des Jeunes du Beau canton asbl**
- 9. Octroi d'un subside à l'asbl Musées Gaumais**
- 10. Octroi d'un subside à l'asbl Fête des Artistes de Chassepierre**
- 11. Approbation du budget 2009 de l'asbl Bibliothèque publique Florenville-Chiny**
- 12. Renon location aisances communales n° 641 et 642 au lieu-dit « Chenage du Clument » à Florenville**
- 13. Décision de principe de faire l'acquisition d'une partie d'un terrain à Chassepierre**
- 14. Approbation du devis forestier n° 139 – Ordinaire 2009**
- 15. Aménagement d'une aire multisports à Muno -
Décision - Approbation du cahier des charges, des plans
Et du P.S.S. – Fixation du mode de passation du marché
et du mode de financement**

16. Approbation du budget communal 2009

A la demande du groupe O.P.A., ajout des 2 points suivants :

- 17. Décision d'organiser une consultation populaire concernant la cession ou non de la gestion des réseaux à la S.W.D.E.**
- 18. A) Décision de créer une Commission sécurité nouvel arsenal service secours Florenville
B) Désignation membres Commission sécurité**

La Secrétaire,

R. Struelens

Par le Collège,

Le Bourgmestre ff,

E. Schloremberg